

**Avec le soutien de la
Fondation Anthony Mainguené**

Chaire internationale
CIECST | Études comparées de la santé au travail / Université de BORDEAUX



Règlement du Prix de thèse de la Fondation Anthony Mainguené - Chaire internationale d'études comparées de la santé au travail (CIECST)

Article 1^{er} – Institution d'un prix de thèse de la Fondation Anthony Mainguené- CIECST

Il est institué un Prix de thèse de la Fondation Anthony Mainguené - CIECST avec le soutien de la Fondation Anthony Mainguené qui promeut les prises de consciences éthiques, <https://www.fondation-anthonymainguene.org/>

Ce prix est destiné à récompenser de jeunes chercheurs et chercheuses ayant préparé leur thèse de doctorat et soutenue celle-ci au cours de l'année qui précède celle d'attribution du Prix.

Article 2 – Critères d'appréciation

L'objectif du Prix de thèse est de distinguer de jeunes chercheurs et chercheuses dont le sujet de thèse traite dans ses développements de l'éthique en santé au travail et dans les politiques de santé au travail, conformément à la ligne directrice de la CIECST. Le travail de recherche doit présenter de manière explicite une vision prospective, comment est traité la centralité des questionnements éthiques, son apport pratique et l'innovation qui est portée. L'approche comparée du sujet pourra aussi constituer un élément d'appréciation.

Article 3 – Montant du prix de thèse

Le Prix de la Fondation Anthony Mainguené - CIECST est un prix d'un montant unitaire de 3 000 euros, financé par la Fondation Anthony Mainguené, partenaire de la CIECST.

Le prix prend la forme d'une aide à la publication d'un ouvrage, d'un article et/ou à la traduction d'un article. La finalité de ce prix permettra au lauréat ou à la lauréate de valoriser ses travaux.

Le lauréat ou la lauréate doit mentionner dans les publications issues de ses travaux de thèse l'obtention du prix de thèse de la Fondation Anthony Mainguené - CIECST.

Article 4 – Conditions de candidature

Le Prix de thèse de la Fondation Anthony Mainguené - CIECST est décerné tous les ans jusqu'en 2026 incluse, au mois de juin, pour une thèse ayant été soutenue l'année qui précède.

Un appel à candidatures est lancé du 1^{er} janvier au 15 mars de l'année de remise de prix.

Le candidat ou la candidate doit fournir un résumé détaillé de sa thèse de 6 à 8 pages maximum ainsi que le rapport du jury de thèse, en français ou en anglais ou en espagnol, mais aussi un résumé de 2 pages en français.

Le dossier de candidature complet, sous forme de fichiers PDF uniquement, doit être adressé par mail à ciecst@u-bordeaux.fr

À l'issue de l'appel à candidature courant jusqu'au 15 mars, les membres du jury du Prix de thèse examinent les dossiers de candidatures.

Le lauréat ou la lauréate sera sélectionné(e) à l'issue de la réunion du jury du prix de thèse au début du mois de juin.

Le jury du prix de thèse est composé des membres du Comité scientifique de la CIECST, de la Fondation Anthony Mainguené ainsi que de personnalités scientifiques extérieures en fonction des sujets à examiner.

Article 5 – Conflits d'intérêts

Les membres du jury ont l'obligation de signaler tout conflit d'intérêt dans l'appréciation des dossiers.

Une relation professionnelle étroite avec un candidat ou une candidate (direction de thèse ou d'HDR, cosignature d'articles...), l'appartenance au même laboratoire de recherche, ainsi que des liens familiaux, sentimentaux ou amicaux ne sont pas compatibles avec la participation au jury et aux délibérations.